



Etablissement d'accueil du jeune enfant
Dossier d'ouverture conjoint CAF/PMII *

A partir du

DATE :

Coordonnées du gestionnaire,

** ce document peut être utilisé aussi pour toute demande de modification (extension ou transformation) portant sur l'un des éléments mentionné dans le précédent arrêté ou avis du Président du Conseil Général*

Au préalable de toute création de structure d'accueil de la petite enfance, il y a obligatoirement un diagnostic local, pertinent, objectif et partenarial.

Entre le démarrage du diagnostic et l'ouverture effective de la structure, plusieurs mois pourront s'écouler, cette période permettra au futur gestionnaire de travailler le projet d'établissement de la structure.

Le projet d'établissement comporte OBLIGATOIREMENT :

GESTIONNAIRE

→ Volet administratif :

Typologie de la structure, gestionnaire, horaires d'ouverture, conditions d'admission, modalités de tarification, moyens humains et matériels...

→ Projet social : situe la structure dans son environnement :

Lieu d'implantation de la structure, indicateurs démographiques du secteur, caractéristiques socio-économiques de la population, partenaires et modalités de partenariat... (Éléments qui figurent dans le diagnostic réalisé au préalable)

→ Projet éducatif : définit les objectifs de la structure par rapport à la situation initiale du public. Il est un lien entre le gestionnaire et l'équipe éducative. Il est donc primordial que l'équipe adhère aux valeurs et aux idées défendues par le gestionnaire. Il définit les modalités d'organisation de la vie quotidienne, compétences professionnelles mobilisées, la place des familles, les relations avec les partenaires...

→ Règlement de fonctionnement : précise les modalités de fonctionnement de la structure, est ratifié par les parents.

EQUIPE
PROFESSIONNELLE

→ Projet pédagogique, il est à fournir à la PMI et à la CAF dans les 6 mois suivant l'ouverture de la structure.

Il est réfléchi et rédigé par l'équipe professionnelle et précise les méthodes et moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet éducatif définis par le gestionnaire.